

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-004**

**Séance du 28 janvier 2020**

**Avis relatif au projet des 8 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) des tourbières de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est lyonnais dans le département de l'Isère**

Lors de la séance du mardi 28 janvier 2020, le CSRPN a examiné le projet des 8 APPB des tourbières de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est lyonnais dans le département de l'Isère.

Le CSRPN émet un avis favorable, en soulignant le travail remarquable et exemplaire du département de l'Isère.

Néanmoins, le CSRPN propose les recommandations suivantes :

1. mettre en place des modes de gestion et d'entretien de ces espaces naturels ;
2. renforcer la prise en considération des processus hydrauliques, notamment pour anticiper au mieux les impacts du dérèglement climatique ;
3. veiller à l'affinement du périmètre de certains APPB.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

